

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	53 (1961)
Heft:	12
 Artikel:	Le sceau populaire sur le statut horloger
Autor:	Möri, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-385219

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

53^e année

Décembre 1961

N° 12

Le sceau populaire sur le statut horloger

Par *Jean Möri*

Par 443 173 voix contre 221 634, le peuple suisse a voté le nouveau statut de l'horlogerie.

Tous les cantons, sauf Lucerne et Appenzell Rhodes-Extérieures, ont également donné des majorités acceptantes.

La participation au scrutin est de 44,3%.

Si l'on additionne les suffrages exprimés dans les cinq cantons romands, au Tessin et dans le Jura bernois, les oui écrasent les non par 109 622 contre 17 751.

Genève présente le meilleur résultat nominal par canton avec 33 939 oui contre à peine 1824 non.

A La Chaux-de-Fonds, métropole de l'horlogerie, la victoire est de 10 à 1, la participation au scrutin assez faible de 56%. Au Locle, où 62,7% des électeurs se sont rendus aux urnes, la débâcle des adversaires sournois du projet est encore plus marquée avec 19 oui pour 1 non.

En Suisse allemande, les résultats déçoivent en bien, comme disent savoureusement les Vaudois.

Berne fait la leçon aux démagogues par 76 260 oui contre 28 505 non et à Zurich, le fief de l'Alliance des indépendants et de la Migros, les oui l'emportent sur les non à une confortable majorité de plus de 20 000 voix. La minorité de 9271 voix pour 16 136 oui dans le canton horloger de Soleure constitue un sujet d'étonnement.

La solidarité ouvrière fut pour beaucoup dans le succès de cette consultation populaire.

Mais il convient de retenir aussi l'engagement résolu des grandes associations d'employeurs spécialement intéressées. Souhaitons qu'elles marquent encore davantage à l'avenir leur souci des intérêts communautaires qu'elles surent si bien manifester en l'occurrence.

N'oublions pas surtout de nous réjouir de l'effort positif des citoyens de la campagne. La majorité d'entre eux suivit les mots d'ordre positifs de leurs organisations.

Quant au motif de désolation que constitue la faible participation au scrutin, même dans certains centres horlogers, n'en exagérons pas la signification.

Le machiavélisme des adversaires du projet réside justement dans le fait qu'ils exigèrent par référendum la sanction du peuple sur un projet législatif éminemment technique sur lequel le grand nombre était bien en peine de se prononcer. Ce qui constitue certainement un fâcheux abus dans l'utilisation d'un droit constitutionnel dont il faut savoir user avec circonspection si l'on ne veut pas le mettre en péril.

Au soir même du scrutin, un indépendant essaya bien d'ergoter sur la faible participation au scrutin. Il eut l'impudence de prétendre que la grosse majorité d'abstentionnistes étaient contre le statut.

L'expérience prouve le contraire.

Ce sont généralement les adversaires d'un projet qui se rendent aux urnes avec le plus d'empressement.

Les augures évaluent même le nombre des « Neinsager » fidèles aux urnes, quel que soit l'objet en litige, à 150 000 voix environ.

Dans ces conditions, la défaite de ceux qui donnent la préférence à la loi de la jungle est d'autant plus sensible, puisque toute leur science de la démagogie n'aurait en l'occurrence attiré aux urnes que 72 000 citoyens environ.

Ce ne sont là évidemment que des suppositions.

Mais elles sont étayées par le fait que le Comité référendaire de Baden réussit à recueillir 32 031 signatures à peine dans les délais légaux.

Pour obtenir à temps le minimum légal de 30 000 signatures, les financiers anonymes de cette entreprise de démolition durent même se résoudre à payer aux collecteurs une prime de 40 ct. à 1 fr. par signature.

Il ne faut pas oublier davantage que l'appareil spécialisé de l'Alliance des indépendants et même de la Migros étaient à disposition de ce « glorieux » Comité de Baden, composé d'illustres inconnus derrière lesquels manœuvraient ceux qui excellent dans l'exploitation éhontée des gogos.

En certains endroits, les réactions ouvrières se sont manifestées énergiquement contre la Migros, cette coopérative d'un genre particulier, accusée de mener et de soutenir la campagne pernicieuse contre le statut.

Des papillons invitèrent par exemple la population de la Métropole horlogère à réagir contre cette action néfaste, cet acte de sabotage, en évitant de porter un seul centime à ses succursales multiples.

Conviennent-il d'inscrire au compte de ces actions sporadiques et spontanées l'extrême discréption des organes de presse de cette officine durant la campagne? Ou même les divergences de vues qui se

manifestèrent, paraît-il, à ce propos dans la grande épicerie à succursales multiples?

Probablement en partie.

Car les exigences commerciales ont des raisons que l'aventure politique ne connaît pas. Or, il est évident que la masse des acheteurs de la Migros se recrute dans la classe ouvrière.

Ceux qui pensent pouvoir utiliser à la longue les ressources fournies par les consommateurs contre leurs propres intérêts se leurreront certainement.

Souhaitons que cette expérience tonique ouvre les yeux des grands manœuvriers de l'épicerie messianique pendant qu'il est temps encore.

Sinon l'avenir pourrait leur réservé des surprises plus douloureuses encore que la correction du 3 décembre et ses implications inévitables.

Au lendemain du scrutin, les interprétations de la volonté populaire n'ont évidemment pas manqué.

Si la grande masse des travailleurs organisés a voté en faveur du statut, ce n'est certainement pas dans l'intention de le démobiliser complètement au terme de cette nouvelle période décennale.

La liquidation définitive de l'interventionnisme de l'Etat, qui a fait ses preuves dans une industrie vouée à l'exportation pour 97% de sa production, n'est pas un objectif décisif pour les solidaristes qui prétendent construire la cité future.

Surtout pas dans cette période où l'intégration économique est à l'ordre du jour.

Seules les expériences accumulées au cours des dix prochaines années avec le nouveau statut permettront de déterminer de nouvelles attitudes éventuelles.

Ces attitudes dépendront évidemment aussi du développement des relations entre associations professionnelles d'employeurs et de travailleurs. Un vaste champ de réalisations communautaires est ouvert devant les partenaires contractuels. Qu'ils profitent de ce répit de dix ans pour renforcer l'édifice sur la base solide du droit privé.

L'état de la conjoncture au moment du nouveau choix aura également son importance.

Ainsi, d'ailleurs, que les progrès réalisés sur le plan de l'intégration économique continentale.

Une constatation s'impose en tout cas: le peuple suisse considère l'innovation du contrôle de qualité comme l'épine dorsale du nouveau système.

La montre suisse a largement contribué à l'excellente réputation de la production suisse dans le monde. Le statut horloger constitue un très bon moyen de maintenir et même d'accroître cette réputation.

Tant pis si les margoulins, fabricants et vendeurs de camelote, n'y trouvent pas leur compte.

Dans les nouvelles sociétés en construction, la garantie de qualité continuera à être déterminante.

La déclaration du Comité d'action en faveur du progrès technique et de la liberté dans l'industrie horlogère a fait preuve d'une prudente réserve quand elle précisa au lendemain du scrutin: « Le nouveau statut est un instrument de travail indispensable pour rendre, dans l'ordre, la montre suisse toujours plus compétitive sur les marchés étrangers. »

Grâce au régime sanctionné par le peuple suisse le 3 décembre, l'industrie horlogère sera encore en mesure « de conserver à la montre suisse, par son dynamisme et la qualité de ses produits, sa position dans le monde, dans l'intérêt du pays tout entier ».

Ce sont là des considérations générales que nous approuvons sans réserve.

Résultats de la votation

	OUI	NON
Zurich	77 283	57 044
Berne	76 260	28 505
Lucerne	11 634	12 901
Uri	2 711	1 599
Schwyz	3 784	3 156
Obwald	1 362	584
Nidwald	1 636	1 345
Glaris	3 264	1 868
Zoug	2 401	1 633
Fribourg	27 205	4 312
Soleure	16 136	9 271
Bâle-Ville	9 018	4 977
Bâle-Campagne	8 362	6 690
Schaffhouse	8 357	4 771
Appenzell Rh.-E.	3 225	4 323
Appenzell Rh.-I.	1 120	380
Saint-Gall	26 786	20 732
Grisons	12 427	4 510
Argovie	38 477	31 664
Thurgovie	16 418	10 453
Tessin	10 595	1 042
Vaud	24 262	4 088
Valais	9 082	2 089
Neuchâtel	17 429	1 873
Genève	33 939	1 824
Total	443 173	221 634

Participation au scrutin: 44,3%.